

pose au public, en ce moment mes justes réclamations.

Si je me trouvais au Japon, ou dans certain endroit de la Chine, où l'intolérance religieuse semble être la principale ligue de conduite des gouvernements, où le simple fait d'être catholique constitue un crime capital, je ne m'étonnerais nullement de l'atteinte portée aujourd'hui à ma liberté civile; mais dans un pays libre, l'arrestation publique d'un loyal citoyen, pour aucune autre raison que son refus de payer une chétive somme d'argent que sa conscience lui défend de payer, n'est-elle pas un acte que tout homme bien pensant doit flétrir comme infâme, et inexorable? Et je déclare solennellement que je ne donnerai jamais un seul cent pour le soutien d'écoles destinées à insulter la religion à laquelle je me glorifie d'appartenir.

Combien de temps, les catholiques doivent-ils encore endurer, de la part d'une injuste majorité, à cause de leur foi, les injures et l'emprisonnement? J'en appelle à la décision de la généreuse population de la Puissance du Canada.

Prison de St. Jean N. B. 9 oct. 1874.

Le *Moniteur Acadien* rapporte que quelques jours après, le *News*, organe de ces persécuteurs des Catholiques, commentait à sa manière le document qui précède, et répétait que Messire Ouellet n'avait été traité que comme le commun des mortels, ce qui est une fausseté de la plus belle venue, comme il le sait parfaitement d'ailleurs. Si le constable n'avait pas reçu ses inspirations d'ailleurs, il aurait fait pour Messire Ouellet ce que l'on fait pour les citoyens ordinaires, en pareilles circonstances. Il aurait d'abord, conformément à la loi, recherché si Messire Ouellet n'avait pas, en propriété, de quoi solder le montant qu'il voulait lui extorquer; et comme il en aurait trouvé suffisamment, s'il s'était donné cette peine, il l'aurait saisi et vendue comme cela se fait tous les jours. Mais M. Hancock avait des maîtres à servir, qui eux avaient de vieilles rancunes à assouvir contre le clergé catholique; et c'est pour cela que Messire Ouellet, comme avant lui les Révds. MM. Michaud, et Chapman, fut assailli sur la rue et traîné en prison comme un criminel et un va-nu-pieds.

L'incarcération venait à peine d'avoir lieu qu'une multitude de citoyens indignés des procédés entouraient la prison et menaient d'en ouvrir les portes à celui qu'on venait d'y conduire d'une manière si odieuse. Grâce à la modération de nos coreligionnaires, on ne répondit pas à la violence par la violence et la somme réclamée, \$27, se trouva en un instant. Messire Ouellet recouvra ainsi sa liberté en moins d'une heure, ce qui indique d'une manière évidente dans quelle profond estime il est tenu par les citoyens de St. Jean, et en même temps le mépris qu'on a pour les geoliers de nos prêtres.

Ce n'était pas assez de cet outrage fait au cœur des catholiques du Nouveau-Brunswick, il fallait encore des victimes à l'exaspération de ces fanatiques qui ne désirent rien moins que de persécuter l'Eglise; et ils s'attaquent de préférence au clergé.

A huit jours d'intervalle, ils conduisaient à la prison le Révd. M. Jos. Michaud. C'était pour ce jeune prêtre le deuxième emprisonnement qu'il avait à subir.

Voici ce que rapporte le *Moniteur Acadien*, au sujet de cette odieuse tyrannie, digne des sectaires de la révolution italienne:

Le 17 octobre, le Révd. M. Michaud, passant par la Rue prince William, se vit accoster par le fameux constable Hancock, le mignon de nos tyrans. Refusant nettement de payer sa taxe scolaire, Messire Michaud reçut l'ordre de monter à la prison. " Samedi, dit le *Freeman*, fut suppo-

sons-nous, choisi à dessein pour faire cette arrestation, vu qu'on supposait que le Révd. Monsieur ne voudrait pas priver des sacrements les pénitents qui l'attendaient au confessionnal ni se priver lui-même de dire ou d'entendre la messe dimanche.

L'arrestation souleva une immense excitation. Plusieurs personnes offrirent de payer la taxe, mais M. Michaud refusa. La foule indignée qui suivait le prisonnier était disposée à employer la force pour lui rendre la liberté au King Square, mais les conseils de la victime calmèrent l'excitation. Rendu à sa cellule, le Révd. Messire Michaud écrivit au *Globe* une lettre dont suit la traduction:

La majorité protestante de cette ville écrit actuellement une page noire dans l'histoire de cette Province, dont leurs enfants auront honte, si la civilisation peut jamais pénétrer sur nos rivages. Pour la deuxième fois j'ai été arrêté par l'autorité civile, dans l'une de nos rues les plus fréquentées, et traîné en prison comme un criminel. Autrefois le prêtre était tenu en vénération, à cause de ses zélés sacrifices pour la culture de la bonne morale chez le peuple, aidant ainsi dans une grande mesure au développement de la prospérité du pays. Il y eu un temps où le prêtre était exempté de toute taxe à cause de sa pauvreté, lui qui dépense tant à étendre la connaissance de l'Evangile et à nourrir le pauvre. Mais, en cette province, c'est tout le contraire qui arrive. Mon crime aujourd'hui n'est rien moins que mon refus de payer les lourdes taxes qui me sont imposées pour le support d'écoles athées, fréquentées seulement par les enfants des auteurs de la loi et de leurs amis. Deux mille enfants catholiques fréquentent nos écoles catholiques, construites et maintenues entièrement par leurs parents; et c'est une honte pour la majorité protestante de forcer les pauvres catholiques de payer de fortes sommes d'argent sous les lois les plus sévères, pour le support des écoles protestantes. Je proteste de toutes mes forces contre la tyrannie exercée contre moi et mes concitoyens catholiques. Je proteste contre la loi des écoles qui a été passée au milieu des oris de *no-ppery*, par des législateurs voleurs, contre la propriété catholique et la liberté de conscience des catholiques. J'en appelle aux protestants de cette ville et de cette province de mettre un terme à une persécution qui est une honte, une disgrâce et une injustice. J'en appelle aux membres de notre gouvernement et de notre Parlement de donner justice à la paisible minorité catholique, et de la laisser jouir de la liberté de conscience. J'en appelle à tous les Protestants de la Puissance de supporter nos réclamations si raisonnables et si justes, — l'usage de nos propres deniers pour l'éducation de nos enfants, et de faire redresser les griefs sous le coup desquels nous tient une majorité aveugle écartée par les bigots qui la représentent. Willis, King, Wedderburn, Elder et Cie., ont remporté une grande victoire aujourd'hui. Ils ont soulevé les préjugés des masses à la dernière élection; et maintenant qu'un prêtre a été mis sous les verrous, ils doivent se réjouir. Mais je sais que tous les gens honnêtes, justes et libéraux déplorent avec les catholiques la malheureuse affaire de mon emprisonnement.

JOSEPH MICHAUD, PIRE,  
Curé d'office de la Cathédrale.

Prison de St. Jean. }  
17 octobre 1874. }

Ces faits démontrent que le fanatisme protestant du Nouveau-Brunswick, au sujet des écoles, va de plus en plus croissant. La persécution est atroce. La presse anglaise, à rares exceptions, contient tous les jours, à ce sujet, les injures les plus basses à l'adresse du Souverain Pontife, des Evêques